

LISTE DES PRIX DES HEURES DE VOL valable à partir du 1er janvier 2020
Sans TVA - Pour les aspirants et les pilotes en formation

AVIONS	C/S	essence	PRIX DE BASE sans TVA CHF	PREPAIEMENT sans TVA CHF	Surtaxe / Ristourne
PA-18 Super Cub Remorquage/glacier	PAX	100LL	256.00	235.00	- 5.70
			289.00	265.00	- 8.70
DR400-140B	KBX	100LL	261.00	240.00	- 5.70
DR401-160A	KLT	UL91	272.00	250.00	- 9.60
DR400-180 Régent	KOW	UL91	293.40	270.00	- 12.80
TECNAM P2002JF	KOP/KPE	UL91	212.00	195.00	+ 1.20
EXTRA 200 Survól	MTD	100LL	413.00	380.00	- 11.40
			358.88	311.44	- 7.22
WT9 Dynamic Remorquage	WZN	UL91	234.00	215.00	+ 1.20
			266.00	245.00	+ 2.30

DG300	1752	31.00	28.50	
	1898	31.00	28.50	
DG 500 Trainer	3050	46.00	42.00	
DG 1000	3423	56.00	51.00	
Treuil par départ		15.00		
Participation annuelle obligatoire aux frais fixes de planeurs, à payer en début de saison :				
Elève + pilote privé :		CHF 400.-		
Pilote club :		CHF 600.-		
Pilote planeur privé :		CHF 400.-		

INSTRUCTION de vol (moteur)	83.00	83.00
INSTRUCTION voltige et glacier	103.00	103.00

REGLES D'UTILISATION DES HEURES A PRE-PAIEMENT

- 1) La valeur d'une unité est de CHF 1'000.-
- 2) L'achat de ou des unités doit intervenir avant la date du vol
- 3) Le minimum d'achat est fixé à une unité (CHF 1'000.-)
- 4) L'achat d'unité(s) supplémentaire(s) doit intervenir avant l'épuisement de votre avoir en cours
- 5) Dès épuisement de votre « capital avances » le prix de l'heure vous sera facturé au tarif normal
- 6) Les unités ne sont valables qu'après réception du paiement de la contre-valeur
- 7) L'achat d'unité(s) vous dispense automatiquement du paiement de l'avance de CHF 480.- / l'an
- 8) Le rabais spécial de 10% après 20 heures de vol est cumulatif
- 9) La modification du prix de l'heure reste réservée

tarif privé, voir page précédente